ble lorsqu'il est élu par plusieurs arrondissements, il sera véritablement le défenseur des intérêts de ses électeurs.

Je suis partisan du scrutin d'arrondissement à un seul tour de préférence, parce qu'ainsi il évite les marchandages et les compromissions, et je suis partisan du mandat de 6 ans, *renouvelable par tiers ou par moitié.*

Mais ce que nous devons réclamer, nous, représentants de la région du Nord, c'est la représentation proportionnée au nombre d'habitants. Et cela, c'est toute la querelle du Midi contre le Nord. Je souhaite ardemment que tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais à, quelque parti qu'ils appartiennent, se réunissent très prochainement et envisagent la question électorale qui va être discutée, du point de vue des intérêts matériels de notre région.

Est-ce que le projet Sarraut, tel que nous le connaissons dans ses grandes lignes ne doit pas diminuer, le nombre des représentants du département du Nord et aussi du Pas-de-Calais ? Pouvons-nous ne pas nous concerter pour unir nos efforts contre cette diminution de la représentation de nos départements si populeux, représentation inférieure à celle d'autres départements par rapport au nombre d'habitants ? »

Sunlight
Savon

VOIR EN DERNIERE PAGE

Discussion sur les baux ruraux de longue durée à la Chambre

La Chambre a poursuivi hier la suite de la discussion du projet de loi ayant pour objet d'autoriser la révision du prix des baux à ferme de longue durée.

M. CHAZAL se déclare partisan d'une limite à l'augmentation du fermage.

M. CHEVRIER préconise également un plafond à l'augmentation qui devra rester modérée (Applaudissements).

M. SALMON (Pas-de-Calais) développe quelques considérations d'ordre général sur les principales dispositions de la loi.

Enfin, après quelques autres brèves interventions, on passe à la discussion des articles.

L'article premier est ainsi conçu : *Le prix des baux à ferme ayant pris cours, conclus avant le 1er janvier 1924, pour une durée d'au moins neuf années, pourra être majoré dans les conditions ci-après :*

Un long débat s'engage alors. M. CADIC, puis M. MARIN-QUILLIARD, demandent le renvoi de cet article à la Commission afin de remplacer la date du 1er janvier 1924 par celle du 1er janvier 1927. Après des interventions de MM. Hesse, Queuille et Barthou, le renvoi est repoussé.

M. REIBEL propose ensuite de remplacer la date du 1er janvier 1924 par celle de la promulgation de la présente loi et M. BOULLY (Yonne) propose la date du 1er janvier 1925.

Finalement, après des interventions qui ont allongé inutilement le débat, la Chambre adopte la date du 1er janvier 1924 et lève la séance.

Le Sénat a voté le projet organisant l'apprentissage

Le Sénat a poursuivi hier sa discussion sur l'organisation de l'apprentissage. Le rapporteur, M. Boustan, expose les grandes lignes du projet.

« L'obligation d'un écrit pour constater l'existence du contrat d'apprentissage a été admise par notre ancien droit, dit-il, pour empêcher les abus tant de la part des apprentis que de la part des maîtres.

Aujourd'hui il reste encore des précautions à prendre, et la passation d'un contrat écrit avec sanction sera efficace. »

Après de brèves interventions de MM. François St-Maur, Serre, Courtier qui insistent tous sur l'importance d'un contrat écrit, on passe à la discussion des articles. Les différents paragraphes de l'article 1er sont successivement adoptés ainsi que l'article 2.

M. COURTIER présente alors un amendement sur l'article 3 *(Conditions que doit contenir le contrat d'apprentissage).* Il demande que l'acte d'apprentissage soit établi en tenant compte des coutumes de la profession, notamment des règles créées par les Chambres de Commerce, etc...

M. DE LAS CASES (Lozère) parle dans le même sens.

Après une déclaration de M. Herriot qui précise le rôle du comité départemental technique, M. Cuminal propose que *le contrat-type d'apprentissage soit conclu sous le contrôle et la garantie des associations professionnelles, en vue de l'apprentissage partout où elles existeront régulièrement constituées.*

M. Courtier se rallie à l'amendement Cuminal, qui est adopté ainsi que l'article 6 (Sanction contre les chefs d'établissements qui débaucheraient un apprenti) et l'article 7 (Contrôle de l'exécution de la loi par les inspecteurs du travail).

Finalement les derniers articles et l'ensemble de la proposition sont votés et le Sénat lève sa séance.

Conseil des Ministres

Les Ministres se sont réunis hier matin, à l'Elysée sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a entretenu le Conseil de la situation extérieure et notamment des affaires de Chine.

M. Poincaré, Président du Conseil, a communiqué à ses collègues, le texte de l'accord provisoire intervenu avec la trésorerie américaine au sujet du règlement de la dette.

Les ministres se réuniront en Conseil samedi prochain.

LE PAIN A 2 FRANCS

C'EST LE RESULTAT DE LA PANIFICATION ECONOMIQUE

Des nombreux aspects que présente la question de la vie chère, l'abaissement du prix du pain est certainemer le plus important, car le pain est l'aliment universel et il constitue la base de la nutrition d'un nombre considérable de ménages.

Abaisser le prix du pain est donc le but auquel doivent tendre d'abord tous les efforts.

Comment peut-on atteindre ce but ? Il y a plusieurs moyens : la taxation, l'abaissement *du prix du blé et de la farine,* la diminution des frais de panification.

Le premier de ces moyens, la taxation, est plus théorique que pratique. En fait, il dépend uniquement des prix du blé et des farines et dès que la taxe descend au dessous d'une certaine limite par rapport à ces prix, elle se révèle non seulement comme inopérante, mais encore comme génératrice de conflits économiques.

Le second, abaissement du prix des farines, *n'est possible que si on établit* d'abord une politique de la production et de l'incorporation, et qu'on la suit obstinément. C'est une œuvre de longue haleine et dont les résultats ne peuvent être immédiats.

Reste le troisième moyen : diminution des frais de panification. Et celui-là peut être envisagé tout de suite, car il n'exige que l'application d'une technique appropriée dont les résultats sont d'autant plus probants qu'elle est entrée maintenant dans la pratique et que l'on peut juger de son influence sur le prix du pain : l'abaissement qu'elle procure est, d'ores et déjà de l'ordre de 10 pour 100 et pourrait encore être accru. Et c'est ainsi qu'une exploitation qui fonctionne depuis un mois dans le Pas-de-Calais, à Carvin, sous le nom de « Panification économique » peut livrer maintenant le pain à 2 francs le kilo, au lieu de 2 fr. 20 prix de la taxe officielle.

En quoi consiste cette technique ? Elle se résume en deux principes : la jonction dans la même exploitation de la meunerie et de la boulangerie l'industrialisation de la panification. Ce double principe permet, d'une part le supprimer un intermédiaire et, d'autre part d'abaisser très sensiblement le coût de la fabrication.

Voyons donc comment la « Panification économique » de Carvin a résolu le problème.

UNE BOULANGERIE MODERNE

C'est une association de minotiers qui a fait construire cette véritable « usine à pain », dont la visite est d'un indiscutable intérêt car on peut y constater que la *main d'œuvre — et particulièrement la* main d'œuvre spécialisée — y a été réduite au strict minimum, tandis que, par contre, le machinisme y prend une importance capitale.

La farine est amenée du moulin dans des trémies d'où elle descend, à travers un tamis-blutoir qui la débarrasse des impuretés, dans un réservoir muni d'une bascule automatique. Dès qu'il a reçu sa charge (150 kilos par exemple) la bascule ferme la vanne de la trémie et le réservoir se met en marche pour s'arrêter au-dessus du pétrin mécanique où l'on a versé le levain et le sel. Le réservoir se vide alors dans le pétrin qui, mis en route, travaille la pâte jusqu'à consistance voulue.

Le pétrin se vide alors dans un bac de repos qui, lui-même, se déverse un peu plus tard dans un couloir incliné d'où il tombe, à l'étage inférieur, sur une table où un ouvrier la divise et la pèse. C'est le seul travail que la machine ne puisse pas faire.

Les boules de pâte sont alors jetées sur un transporteur en toile qui, par une série de mouvements très simples, mais très curieux, les transforme en flûtes allongées que l'on place dans des panetons rangés par quatre dans des cadres. Ces cadres sont repris par des chemins roulants, promenés lentement pendant une heure dans une galerie de fermentation. A leur sortie les cadres se trouvent en face du four. Un ouvrier les prend, les place deux par deux sur l'enfourneuse. Une poussée, un déclic, et voilà les huit pains déposés sur la sole du four, tandis que les cadres ramenés en arrière repartent au déchargement.

La sole du four est formée de carreaux réfractaires ; elle se déplace avec une vitesse réglable. Et...sur le côté du four, des regards permettent de surveiller la marche des pains qui, à l'autre extrémité, sont déversés, dorés et parfumés, cuits à points, sur un autre transporteur qui les envoie à la paneterie d'où ils partiront pour être *livrés à la consommation.*

Ces installations mécaniques où tout se règle de façon à obtenir le maximum de résultats avec le minimum d'efforts constituent le dernier cri de la technique. Elles ont demandé cinq ans de travail pour leur mise au point. Elles pourraient encore être complétées par des appareils de récupération d'alcool provenant des buées du jour et capables de donner un litre de ce liquide par balle de farine.

Un four ainsi équipé permet de transformer, en 24 heures, cent sacs de farine, soit douze à treize mille kilos de farine, en pain. Et si ses fours marchaient ainsi en continu, la « Panification économique » pourrait amen- la diminution du prix du pain à 0 fr. 25 par kilo, et le livrer à 1.95

UNE EVOLUTION EN PERSPECTIVE

L'installatin que nous avons vue à Carvin, n'est en marche que depuis un *mois. Déjà elle alimente plusieurs grosses* coopératives, de nombreux dépôts, une importante clientèle desservie par deux camions, huit camionnettes, six voitures. Et il est hors de doute que les résultats obtenus amèneront rapidement une transformation de la boulangerie, car quelqu'opinion qu'on puisse avoir sur la « rationalisation » de cette industrie, un fait prime tout, c'est l'économie de 10 pour 100 que réalise le consommateur. Et cette considération seule est à retenir.

Aussi elle a déjà été retenue par de nombreuses collectivités qu'intéresse le ravitaillement des populations. Des municipalités comme Lisbonne et Varsovie, ont monté des installations de ce genre. La Ville de Lyon, et d'autres encore envisagent actuellement l'application du procédé. Le temps n'est sûrement pas éloigné où, sous la poussée de l'évolution industrielle, le « fournil » et le « mitron » devront céder la place à l'usine. On peut en philosopher... mais, d'abord, il faut vivre, et vivre au meilleur compte possible.

E. VERMEESCH.

Le prochain service d'autos-cars entre Lille et Lens

M. Sabourel, ingénieur à la Compagnie Morigy, a, hier, très obligeamment, invité la *Presse à aller admirer* un des autos-cars qui prochainement assurera le service régulier entre Lille et Lens.

Nous avons relaté dans notre dernière édition tout ce qui pouvait intéresser les usagers de nos régions du Nord et du Pas-de-Calais.

Nous sommes heureux, aujourd'hui, de leur donner les renseignements complémentaires suivants intéressant la voiture et le service prévu :

Véhicules. — Châssis 19 chevaux à 6 roues, du type employé pour la traversée du Sahara. Les quatre roues arrières sont motrices. La particularité de ces châssis est une suspension excessivement douce, une adhérence parfaite entraînant une moindre usure des revêtements de roues.

La carrosserie fermée comprend 29 places, toutes assises. Les véhicules sont chauffés par des dispositifs spéciaux utilisant les gaz d'échappement. De nuit le véhicule sera largement éclairé intérieurement par six plafonniers.

Horaire. — La Compagnie envisage dix voyages par jour dans chaque sens.

Ajoutons enfin que par un système des plus ingénieux, la portière s'ouvre et se ferme automatiquement au moyen d'un levier que manœuvre le conducteur de la voiture.

Une courte promenade en ville nous a permis de nous rendre compte de la façon parfaite dont la suspension a été réalisée ; aucun heurt, aucun soubresaut n'est ressenti, la voiture semble glisser sur la route.

La disposition du freinage (sur les six roues) est en outre merveilleusement comprise.

C'est là une voiture modèle, une des rares que nous ayons vues, conçue aussi parfaitement

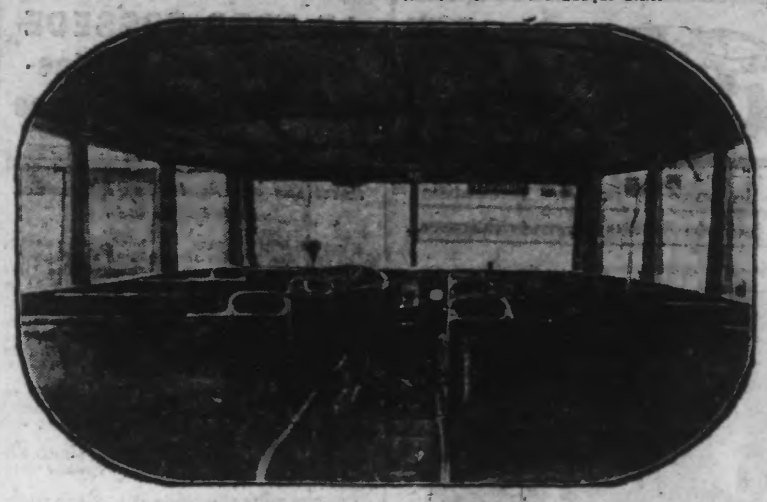

VUE INTERIEURE DU NOUVEL AUTO-CAR LILLE-LENS

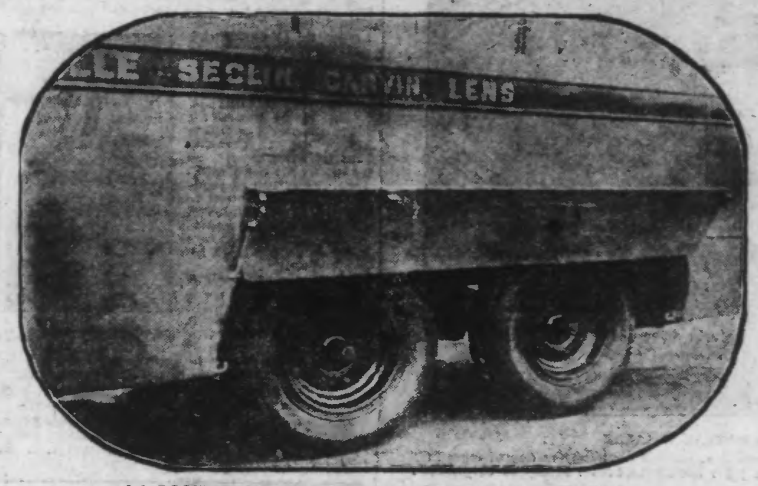

LA POSITION DE DEUX DES QUATRE ROUES ARRIERES

Reprise des pourparlers économiques franco-allemands

Les pourparlers économiques franco-allemands, qui avaient été suspendus après la signature de l'accord provisoire du 5 avril 1926, ont recommencé hier, l'élaboration du nouveau tarif douanier français offrant une base plus solide aux négociations.

Au Ministère du Commerce, les délégations des deux pays, ayant à leur tête MM. Plosse et Serruys, ont tenu leur première réunion en présence de M. Bokanowski, ministre du Commerce.

L'accord provisoire franco-américain au sujet des dettes

Voici le texte officiel de l'accord provisoire intervenu entre le gouvernement français et le gouvernement des Etats-Unis, relatif au règlement de la dette :

« Le Gouvernement Français remettra au Gouvernement des Etats-Unis, le 15 juin 1927, une somme de dix millions de dollars, au compte de la dette actuelle du gouvernement français à l'égard des Etats-Unis, non comprise la dette contractée pour l'achat du reliquat des stocks de guerre.

Lorsqu'un accord de consolidation de la dette aura été ratifié par le Congrès des Etats-Unis et par le Parlement Français, il est entendu que la dite somme de dix millions de dollars sera imputée sur les annuités prévues dans un tel accord.

Le Gouvernement Français continuera à effectuer les paiements au compte de la dette des stocks stipulés, selon les termes des obligations françaises correspondantes actuellement détenues par les Etats-Unis.

Il est entendu que le présent arrangement ne saurait préjuger en rien la ratification de l'accord relatif à la consolidation de la dette conclu le 29 avril 1926 ».

La Banque de Tourcoing a été déclarée en faillite par le Tribunal de Commerce

Par jugement en date du 1er mars 1927, le *Tribunal de Commerce, réuni sous la présidence* de M. Lesaffre, a déclaré en faillite la Banque de Tourcoing.

Elle a en outre fixé la date de cession de payement au 25 janvier 1927.

Outre les 22 plaintes déposées contre les inculpés, qui sont sous les verrous, plusieurs autres sont venues s'ajouter à la liste.

LE DRAME DE SALLAUMINES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Albertine n'ayant pas utilisé la chambre mise à sa disposition par Préti, remit la clef à son fils avec mission d'aller la déposer au café Hubert Leroux, route Nationale, distant de quelques centaines de mètres.

C'est à ce moment — après le départ de l'enfant — qu'une nouvelle discussion éclata entre les deux amants. Les voisins entendirent des cris, puis plus rien ; le crime s'accomplissait. Fiori saisissant, sans nul doute, son amie à la gorge, l'étranglait et ne lâchait prise que lorsqu'elle ne donna plus signe de vie.

Maman ! Maman !

Un quart d'heure s'était à peine passé quand le petit André revint. Il frappa plusieurs fois à la porte, puis entendit Fiori qui répondait : « *Attends, je vais l'ouvrir* ».

Toujours dans la rue et n'entendant plus aucun bruit à l'intérieur de la maison, l'enfant renouvela ses appels, mais en vain. Las d'attendre, il se décida alors d'aller frapper à la fenêtre donnant derrière le baraquement ; celle-ci étant ouverte, il y grimpa et pénétra dans la chambre de sa mère.

Spectacle horrible, Albertine Jacquart était étendue sur son lit, ne donnant plus signe de vie. Le pauvre enfant se jeta sur le cadavre en pleurant et en criant : Maman ! maman ! ce qui attira les voisins qui mirent fin à cette scène des plus émouvantes.

Le meurtrier, son coup fait, au lieu d'aller ouvrir au petit André, s'était enfui en sautant par la fenêtre.

M. le docteur Ravot appelé d'urgence, ne put que constater le décès d'Albertine Jacquart, consécutif à la strangulation et refusa le permis d'inhumer.

A la recherche du meurtrier

Un des voisins se rendit immédiatement au poste de police de la place Jean Jaurès, à Lens, pour informer la police de ce crime.

Comme l'affaire s'était passée sur le territoire de Sallaumines, le sous-brigadier Monchaux, de service, téléphona aussitôt à la caserne de gendarmerie qui dépêcha sur-le-champ une brigade.

Avant de se rendre sur les lieux, les gendarmes fouillèrent les maisons closes de Lens et les cabarets louches qui *ne font pas défaut* « Au bas de Lens » et qui sont le refuge d'individus plus ou moins suspects.

Malgré les actives recherches des policiers et l'enquête minutieuse du chef de brigade Seyrat et du gendarme Charley, on ne put trouver le meurtrier.

L'assassin s'est-il noyé ?

Mardi matin, des ouvriers trouvèrent sur la berge du canal de Lens à la Deûle à proximité du pont dit d'Armentières, un livret de Caisses d'Epargne au nom de Fiori dans lequel se trouvait un papier avec ces mots : « Je suis l'assassin de Sallaumines ». Ils s'empressèrent de porter leur trouvaille aux gendarmes.

Fiori, voulant échapper au châtiment, s'est-il fait justice en se jetant à l'eau ? tout le laisse à supposer ; a-t-il voulu faire croire à un suicide pour dépister les policiers ? on n'admet guère cette hypothèse.

Des recherches ont été opérées dans le canal : elles n'ont donné, quant à présent, aucun résultat.

Le parquet informé

Le Parquet de Béthune a été informé de ce drame qui a vivement impressionné la population de Sallaumines ; il est attendu ainsi que M. le docteur Lecat, médecin-légiste, qui a été chargé de l'autopsie du cadavre d'Albertine Jacquart.

V. T.

LEGION D'HONNEUR

Dans la promotion de la Légion d'honneur du *Ministère des Finances,* figure M. Robert Decroix, Président du Conseil d'Administration de la Banque Générale du Nord.

Le monde des affaires, parmi lequel M. Robert Decroix *jouit d'une considération hautement justifiée,* sera unanime à féliciter le nouveau légionnaire.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1921

Tirage du 1er Mars. — Les numéros ci-après sont sortis gagnants dans les Séries A et B. — Le numéro 1.680.908 est remboursé par 150.000 francs ; le numéro 1.139.740 est remboursé par 100.000 fr. ; les trois numéros suivants sont remboursés chacun par 50.000 fr : 429.383 863.944 957.078.

Les dix numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr : 58.891 395.389, 438.607, 509 271, 659.950, 1.395.718, 1.580.265, 1.664.656, 1.720 393, 1.802.535.

Les cinq numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 262.036, 384 519, 943.140, 1.000.930, 1.293.893.

RENTE 3 % AMORTISSABLE

Tirage du 1er Mars 1927. — Les séries numéros 12, 107 et 158 sont sorties remboursables au pair.

CREDIT NATIONAL 1921

Tirage du 1er Mars. — Le numéro 690.750 est remboursé par 500.000 fr ; les numéros 539 861 des six séries 0 à 5 millions sont remboursés chacun par 100.000 fr ; les numéros 539 861 des six séries 0 à 5 millions sont remboursés chacun par 50.000 fr. ; les numéros 49.861 ,159.861, 399 861 519.861 des six séries 0 à 5 millions sont remboursés chacun par 10.000 fr ; les numéros 59 861, 229.861, 439.861, 959 861 des six séries 0 à 5 millions sont remboursés chacun par 5.000 fr.

Tous les bons dont les numéros sont terminés par l'un des trois nombres suivants : 2.068, 5.177, 9.861 seront remboursés par 10.000 fr sauf les soixante bons déjà énoncés et qui sont remboursés par 100.000, 50.000, 10.000 et 5.000 francs.

CREDIT NATIONAL 1920

Tirage du 1er Mars — Le numéro 241.194 des séries 0 à 3 millions est remboursé par 500.000 fr. ; les autres obligations des centaines dans lesquelles sont compris ces numéros sont remboursées par 510 fr. ; les onze numéros suivants des quatre séries de 0 à 3 millions sont remboursés chacun par 25.000 fr. 45.316, 76 415 90.908, 533.119, 556.972, 594.579, 678.216 699.300, 860.912 914 237, 963 306.

Les autres obligations des centaines dans lesquelles sont compris ces onze numéros, sont remboursés par 510 fr.

CREDIT NATIONAL 1919

Tirage du 1er Mars. — Le numéro 938.979 est remboursé par 1.000.000 fr ; les autres numéros de la centaine sont remboursés à 600 fr. ; le numéro 3.034.813 est remboursé par 500.000 fr ; les autres numéros de la centaine sont remboursés à 600 fr ; les cinq numéros suivants sont remboursés chacun par 100.000 fr : 1.473.406, 1.591 349, 3.117.939, 5.962.472, 6.280.926 ; les dix numéros suivants sont remboursés chacun par 50.000 fr. : 2.484.097, 3.117.003, 3.256.119, 4.141 917, 4.889.521, 5.094.084, 5.858.403, 5.763.967, 7.380.923, 7.413.893.

Les autres numéros des centaines renfermant des lots de 100.000 et de 50.000 fr. sont remboursés chacun par 600 fr.

LE MARDI-GRAS DANS LA RÉGION

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A DUNKERQUE

Presque sans répit les « Trois Joyeuses » se sont écoulées dans la plus amusante animation *et avec tout l'entrain primesautier évident* malgré ce qu'on pourrait attribuer à la convention. C'est le propre du Carnaval à Dunkerque d'être toujours la même chose et d'être toujours du nouveau : *La tradition évolue mais elle demeure.*

La dernière des « Trois Joyeuses », hier mardi, a été la suite très animée, renchérissant sur les premières. Le programme de la journée était complexe et bien que la matinée et l'heure de l'apéritif en musique, qui tient grande place en ces jours carnavalesques, furent très animées, dès le repas soigné du mardi-gras ce fut un débordement de foule dans la ville entière à laquelle du *reste l'amusement* ne manquait pas. Outre la sortie rééditée de la Vierscherbende avec musique, fifres et tambours, et la promenade organisée des groupes musicaux et de chanteurs costumés donnant sur diverses places et les grandes artères des auditions d'airs locaux de circonstance, il restait encore pour les masques et ceux qu'ils amusent les randonnées dans les établissements qui sont toujours de tradition.

Et la nuit venue dans cette grande et originale animation, à 9 h 30, s'ouvraient les portes du traditionnel grand bal paré et masqué du Théâtre municipal qui clôture chaque année la période joyeuse des trois jours gras.

Cette attribution que lui confère son rang dans le programme des fêtes carnavalesques est la raison de l'incroyable succès qu'il remporte chaque année.

A l'heure où paraissent ces lignes l'aurore point déjà et la fête y est débordante encore.

G. G.

A DOUAI

Sans bénéficier encore d'une température printanière, la journée du mardi a été plus agréable que celle de dimanche. Un gai rayon de soleil invitait à la promenade ; les trottoirs étaient secs et ils furent envahis par la foule des curieux et des travestis.

Par contre, il y eut beaucoup moins de monde en matinée au théâtre et dans les salles de cinéma.

Au théâtre, « Les Mousquetaires au Couvent » *ont été joués d'une façon satisfaisante.* Une première chanteuse, nouvelle venue sur notre scène, a été vigoureusement applaudie par les rares spectateurs qui ont profité de cette aubaine.

Vers la fin de l'après-midi, la fête battait son plein dans les rues du centre : de nombreux masques intriguaient les passants et les musiques faisaient rage.

Toute la nuit, les établissements publics, les salons de l'Hôtel de Ville, restèrent très animés.

A VALENCIENNES

La journée d'hier a été plus favorisée par le temps que celle de dimanche.

Dans les rues beaucoup de curieux attendaient les masques ; ceux-ci furent peu nombreux ; quelques dominos, quelques pierrots et pierrettes et ce fut tout...

On peut dire que le « Carnaval » est mort.

Le soir, il y eut beaucoup de promeneurs sur la place d'Armes.

Cinés et dancings firent salle comble.

Souhaitons que la mi-carême soit plus animée.

A CAMBRAI

Au dire des cafetiers et des débitants, le Carnaval n'a pas été fort animé à Cambrai. La journée de dimanche ressembla à un autre dimanche, avec cette différence que de ci, de là — à bien épars — surgissaient quelques travestis.

Mardi-Gras, à la température indécise, mais clémente, a vu sortir quelques groupes qui animèrent quelque peu le centre de la ville, durant quelques heures.

Carnaval bien triste et bien désuet.

A ARRAS

Une foule dense de promeneurs emplissait l'artère principale de la ville, depuis la place du Wetz-d'Auvain, toute vibrante des chants d'oiseaux qui peuplent ses arbres, à la place de la Gare, encapuchonnée des vapeurs de machines sifflantes.

Les masques, plus nombreux que dimanche ont manifesté leur joie en ce Mardi-Gras abrité par un temps clément ci pourtant froid. Les bals, le soir, requirent la visite de couples travestis et masqués qui tourbillonnèrent et se trémoussèrent tard la nuit.

Une importante réunion de la Commission de législation civile

La Commission de législation civile, réunie sous la présidence de M. André Hesse, a entendu le garde des Sceaux *sur le projet de loi* portant ratification du décret du 31 septembre 1926 modifiant le nombre, la compétence territoriale, la composition et la classe des tribunaux de première instance.

Ce décret entraînait la suppression de 227 tribunaux sur 359.

M. Leon Escoffier, rapporteur, a résumé les conclusions adoptées par la Commission et *qui sont les suivantes* La création d'un certain nombre de sections de tribunaux départementaux ou de postes de juges délégués permanents, suivant le nombre des affaires et la situation géographique.

M. Barthou, au nom du Gouvernement, a déclaré qu'à son grand regret, il ne pouvait rentrer dans les vues de la Commission, et qu'il maintenait tous les termes de ses décrets.

LA REPRESSION DE LA SPECULATION ILLICITE

D'autre part, le Garde des Sceaux a profité de se préciser à la Commission pour déclarer que le Gouvernement, très préoccupé de la Cherté de la vie, et en particulier de la différence entre les prix de gros et les prix de détail, attachait une extrême importance au vote rapide du projet de loi qu'il a déposé tendant à réprimer la spéculation illicite, car il se trouve, a-t-il ajouté actuellement complètement désarmé pour détourner les manœuvres des spéculateurs.

FEUILLETON DU 2 MARS 1927. — N° 37

Louis fit un mouvement de joie et, s'avançant tout près d'Hélène, incapable de se contenir :

— Vous ne l'aimez donc pas ?

— Doit-on immanquablement l'aimer ?

Il devint encore plus pâle que quand il était jaloux, il se laissa tomber auprès de la jeune fille, et, lui tendant ses mains qu'elle trouva glacées et frissonnantes :

— Oh ! mon Dieu, dit-il, que vous m'avez fait de mal ! Mais que vous avait-il demandé hier, car j'ai bien compris que vous ne me disiez pas la vérité...

— Hier, répondit doucement Hélène, il m'avait demandé si je voulais être sa femme... et aujourd'hui...

Elle s'arrêta, jouissant délicieusement de l'émotion qui bouleversait Louis, dont la vie semblait suspendue.

— Aujourd'hui ? répéta-t-il.

Mlle de Graville eut un regard d'ineffable bonté et, d'une voix qui résonna à l'oreille de celui qui l'aimait, comme une musique céleste :

— Aujourd'hui, je lui ai répondu que je ne quitterai jamais la maison de votre grand'mère.

— Hélène ! cria Louis dont les yeux s'emplirent de larmes.

Elle était à ses côtés, joyeuse de son ivresse et souriant de le voir pleurer. Passionnément, il la saisit, et la tenant serrée contre lui, comme s'il avait encore peur qu'on la lui disputât :

— Ah ! comme je vous adore, dit-il, et comme je suis heureux !

D'un mouvement doux, elle se dégagea, d'un geste maternel elle essuya les yeux de Louis puis, se levant, elle prit son bras et lentement, appuyés l'un contre l'autre, ils rentrèrent au château.

VII

Le mariage de Louis Hérault-Gandon et de Mlle de Graville s'accomplit sous les plus heureux auspices. La grand'mère était folle de joie, et, du côté de la fiancée, il ne se trouvait point de parents pour se froisser de ce qu'une fille noble, mais pauvre, épousât un industriel, si riche qu'il fût. La situation d'Hélène était princièrement assurée. Son mari lui reconnaissait un apport d'un million dans la communauté. Cependant, le notaire de la famille Hérault qui, pour rédiger le contrat, avait dû faire un relevé des valeurs composant l'avoir du futur, ne put dissimuler à Louis que les prodigalités de sa vie de garçon avaient notablement entamé sa fortune. Il avait toujours les usines et les terres de Boissise, sans parler des biens personnels de la grand'mère Hérault ; mais ce qui constitue une splendide aisance pour des gens modestes est le strict nécessaire pour des gens habitués à vivre sur un grand pied. Le luxe entraîne avec lui des charges écrasantes, et beaucoup d'existences mondaines demandent plus d'économie, dans la distribution des revenus, que certaines existences bourgeoises.

Dès les premiers jours, Hélène mesura les exigences de la position sociale dans laquelle elle était placée, et, avec une netteté de vues et une rectitude de jugement incomparables, elle régla le budget de la maison, de façon à ne pas diminuer le train qu'on avait toujours mené, tout en ne dépassant pas les ressources disponibles. Elle émerveilla son mari par la ferme prudence et transporta d'aise la grand'mère *qui n'avait jamais su compter.*

Du reste, Louis paraissait en passe de devenir un autre homme. Pour plaire à sa femme, il s'était remis aux affaires, et, plus exactement que jamais, il allait à Saint-Denis. Aucun des fâcheux pronostics qui avaient été portés sur la destinée du jeune ménage, ne se réalisait. Il est vrai que la lune de miel durait encore et que, pour un aussi grand amour que celui de Louis, six mois d'assiduité n'étaient pas un bien long bail. Il adorait sa femme, c'était indéniable, et ne voyait que par ses yeux. Emilie en était stupéfaite. Elle n'aurait jamais cru son ami capable d'une si durable affection. *Des caprices, des emballements, des feux* de paille : bon ! Voilà ce qu'on pouvait attendre de ces garçon nerveux au physique et léger au moral. Mais une tendresse vigoureuse et résistante, c'était du nouveau, et Hélène avait fait un miracle.

L'hiver qui suivit le mariage fut pour la jeune femme une suite d'enchantements. Son mari, que le monde assommait, avait laissé tomber les quelques relations que son père s'était créées. Mais, fier d'Hélène et désireux de la voir admirée, il renoua avec les anciens et s'en fit de nouveaux. Lereboulley l'aida beaucoup : il connaissait tout Paris. L'hôtel Hérault retrouva ses somptuosités *passées et s'ouvrit, resplendissant* de lumières, aux invités qui s'y pressèrent en foule. Avec une grâce simple et aisée, Hélène se montra maîtresse de maison parfaite. Les esprits les plus malveillants ne purent rien découvrir de critiquable dans la façon d'être de cette charmante parvenue de la fortune. On ne l'en attaqua pas moins, parce que la perfection aux yeux de beaucoup de gens est le plus atroce des défauts. Mais ce fut injustement, et il n'en fallut pas plus pour exciter le fanatisme des admirateurs de la jeune Mme Hérault. L'enthousiasme fut plus vif que le dénigrement et comme le monde ne prend jamais, pour se faire un jugement, que la moyenne des opinions, Hélène fut classée parmi les personnes accomplies.

Satisfaite de se voir accueillie avec ferveur, elle s'en réjouit, surtout à cause de Louis, dont la vanité exulta. Et la vanité chez lui, tenait une énorme place. Il était de ces hommes qui se ruinent pour qu'on dise qu'ils ont le plus bel hôtel, les plus merveilleux chevaux, la plus splendide chasse, et la plus jolie femme. Heureusement pour lui, *sa femme, qui était la plus* jolie, était en même temps la plus intelligente, et elle l'empêchait de commettre beaucoup de sottises. Autrefois, c'était Thauziat qui le dirigeait, le jetant dans les prodigalités, avec son magnifique esprit de grand seigneur dédaigneux de l'argent. Mais Thauziat n'était plus le compagnon de toutes les heures, et depuis le jour où, à Bossise, il s'était éloigné, frappé en plein cœur, il se tenait à l'écart.

Ce fut un grand soulagement pour Hélène. Depuis qu'elle avait pénétré, jusqu'aux plus intimes replis, le cœur de Louis, elle savait quelle influence souveraine Clément y avait exercée. Elle comprenait qu'il suffirait d'un mot pour que cette influence s'exerçât de nouveau. Après avoir *haï* Thauziat, de toutes les forces de la jalousie, Louis, son amour satisfait, avait retrouvé son amitié d'autrefois. D'ailleurs, même s'il avait eu des motifs de haine, était-il capable de haïr longtemps ? Dans cet esprit frivole, les sensations duraient peu. Et, malheureusement, les plus délicates et les plus nobles étaient les plus fugitives. C'était donc avec inquiétude que la jeune femme, dans les premiers temps de son mariage, avait accepté d'aller en cérémonie chez Lereboulley. Thauziat était un des familiers de la maison, et elle redoutait de le rencontrer. Elle s'en ouvrit à Emilie, qui lui reprochait la rareté de ses apparitions. Mais, au premier mot qu'elle prononça, la jeune femme l'interrompit :

— Vous n'avez rien à craindre. Vous ne connaissez pas Clément... Il s'éloignera de vous et ne prononcera pas une parole qui puisse vous inquiéter ou vous mécontenter... il est malheureux, mais nul ne s'en doutera... Il a sur lui-même une puissance *extraordinaire.*

En effet chaque fois que, dans une soirée ou dans un bal, Hélène apercevait Thauziat, il se détournait aussitôt, et un quart d'heure après, *juste assez* pour ne point faire remarquer la coïncidence de son départ avec l'arrivée de Mme Hérault, il disparaissait. Cette façon d'agir était si constante que Louis en conçut de l'humeur. Il trouva que son ancien ami mettait de l'affectation à le fuir. Ils avaient été rivaux, était-ce une raison pour ne plus se connaître ? Il n'en voulait pas à Clément. lui, pourquoi Clément avait-il tant de rancune ? Un désespoir de six mois, c'était suffisant, et jamais un chagrin d'amour ne devait durer davantage. N'avait-il pas de *quoi se consoler,* ce séducteur si peu habitué à la défaite ? Toutes les femmes ne manifestaient-elles pas de l'empressement à lui faire oublier les cruautés dont il témoignait un ressentiment exagéré ?

Il reprocha à Hélène de n'être pas favorable à un rapprochement et de se montrer hostile à Thauziat. Mais, sur ce chapitre-là, il la trouva intraitable. Elle déclara qu'il était inutile de se revoir, après une séparation déjà longue. D'ailleurs, à la suite d'une rupture, les raccommodements n'étaient point durables. Il y avait de ces cassures morales qui ne reprenaient jamais bien. En tout cas, ce n'était pas à Louis qu'il appartenait de faire des avances. Si *M. de Thauziat, avant retrouvé son sang-*froid, revenait à eux avec la franchise d'un ami, certes, elle ne le repousserait pas. Mais son éloignement systématique était une preuve qu'il n'avait pas oublié. Il convenait donc de le laisser à sa sauvagerie.

— As-tu peur qu'il te fasse la cour ? demanda Louis avec la sécurité un peu railleuse d'un homme qui se sait aimé.

— Peut-être, dit gravement Hélène.

Elle ne voulait pas avouer que c'était pour Louis, bien *plutôt que pour* elle, qu'une intimité nouvelle avec Thauziat l'eût effravée. Le hasard se chargea de la délivrer de ce souci. Lereboulley partit au milieu de l'hiver, pour Smyrne, où il allait étudier une grosse affaire de transit. Il s'agissait d'un service de steamers à établir entre Marseille et la côte de Syrie.

(A suivre)